

Contrat de vente d'un bateau d'occasion

Le contrat est rédigé au masculin.

1. Parties au contrat

Vendeur

Nom / Prénom

Rue / N°

NPA / Localité

Date de naissance

Numéro de téléphone *(avec indicatif international)*

Acheteur

Nom / Prénom

Rue / N°

NPA / Localité

Date de naissance

Numéro de téléphone *(avec indicatif international)*

2. Objet du contrat

Objet du contrat

Nom bateau

Fabricant / Chantier naval

Modèle / Type

Numéro de construction / de coque

Numéro de voile

Année de construction

Longueur

Largeur

Tirant d'eau

Fabricant moteur(s)

Puissance *(Ch./kW)*

Numéro(s) moteur

Heures moteur(s)

3. Liste des équipements / Documents

Les documents suivants font partie du contrat et sont joints:

Liste d'équipement

Certificat de conformité CE

Facture originale *(certificat de TVA)*

4. Prix de vente

Prix d'achat / monnaie

En mots

TVA payée

Acompte payé le (date)

Mode du paiement

Paiement du solde le (date)

Mode du paiement

5. Remise

Ce n'est qu'au paiement intégral du prix d'achat que la propriété du véhicule est transférée à l'acheteur.

La remise est fixée au plus tard le (date)

Lieu (lieu/pays)

départ terre ferme

départ mouillage

6. Garantie

6.1. Le bateau sera vendu à l'exclusion de toute responsabilité pour vices matériels. Cette exclusion ne s'applique pas aux demandes de dommages-intérêts découlant d'une responsabilité pour vices matériels fondés sur une négligence grave ou une violation intentionnelle des obligations de la part du vendeur ou de ses auxiliaires d'exécution ainsi que sur des atteintes à la vie, au corps et à la santé. Le cas échéant, toute prétention existante envers des tiers résultant de la responsabilité pour vices matériels sera cédée à l'acheteur.

6.2. Le vendeur déclare qu'il est le seul propriétaire du véhicule et que ledit véhicule n'est pas grevé de droits de tiers. Le vendeur met à la disposition de l'acheteur, après paiement intégral et / ou remise du bateau, l'ensemble des papiers et manuels d'utilisation (si disponibles) appartenant au bateau.

7. Tribunal compétent et droit applicable

Les deux parties conviennent que le tribunal compétent est celui de (lieu / pays)

Le droit applicable est le droit (pays)

Vendeur

Lieu / Date

Signature

Acheteur

Lieu / Date

Signature